

## CONVENTION RELATIVE A L'EXECUTION D'UNE OPERATION PILOTE DE DEBROUSSAILLEMENT « TAZIEFF »

Le Département des Bouches du Rhône, afin d'assurer une meilleure protection de la forêt méditerranéenne contre l'incendie, exécute des opérations-pilotes, lesquelles consistent en la réalisation, par les Forestiers Sapeurs du Département, de travaux de débroussaillage. Ces opérations-pilotes sont exécutées au bénéfice des communes et Associations Syndicales Libres, lesquelles s'acquittent en retour d'une contribution financière forfaitaire, calculée en fonction du nombre d'hectares traités, à un tarif préférentiel.

Par délibération N°... en date du ..., la Commission Permanente du Conseil départemental a approuvé le programme de travaux des unités de Forestiers Sapeurs pour l'exercice ....., et notamment les opérations-pilotes de débroussaillage que comporte ce programme.

Ceci étant exposé, il est conclu la présente convention entre

- ◆ d'une part le Département des Bouches du Rhône représenté par sa Présidente en exercice, Madame Martine VASSAL, dûment autorisée par la délibération du ... précitée,
- ◆ d'autre part la commune de ... représentée par Monsieur le Maire ...,

**Article 1** : Le Département des Bouches du Rhône s'engage à exécuter un débroussaillage mécanique, sans finition, consistant en

- ❖ pour les plantations : broyage systématique de l'interbande,
- ❖ pour les zones de peuplement naturel âgé ou clairsemé : broyage de la végétation arbustive et sous-arbustive tout en conservant quelques cépées d'arbustes et/ou touffes d'arbrisseaux afin de maintenir un certain couvert du sol si la densité des arbres est insuffisante ; abattage des arbres malades et/ou dangereux pour les usagers des routes et pistes, ceci dans la mesure du possible
- ❖ pour les zones de peuplement naturel jeune et dense : réalisation d'un cloisonnement en sus du nettoyage

**Article 2** : Ce débroussaillage mécanique interviendra sur une surface totale de ... dans le territoire de la commune de ...,

**Article 3** : La commune de ... s'engage à obtenir toutes les autorisations nécessaires au débroussaillage concerné auprès des différents propriétaires riverains du terrain précité.

**Article 4** : Ledit débroussaillage sera réalisé par l'unité de Forestiers Sapeurs de ..... sous l'autorité de son chef d'unité en exercice au moment de l'intervention, lequel veillera à mettre en œuvre les moyens appropriés, tant en hommes qu'en matériel, pour exécuter dans les règles de l'art cette opération pilote.

**Article 5** : Le parfait achèvement des travaux sera constaté par une visite contradictoire sur site, laquelle donnera lieu à l'établissement d'un procès-verbal contresigné par les deux parties.

**Article 6** : Les services du Département informeront la commune de ... de la période prévisionnelle fixée pour l'opération-pilote de débroussaillage concernée par la présente convention.

**Article 7** : Le coût de cette opération pilote de débroussaillage, à savoir 336,00 €T.T.C. l'hectare traité, soit un total de ... € T.T.C., sera perçu par le Département des Bouches du Rhône auprès de la commune de ... par l'émission d'un titre de recette, ceci en application de la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental N°... en date du ....

La présente convention est dispensée de timbre et d'enregistrement. Elle est établie en deux exemplaires originaux destinés à chacune des parties qui en sont signataires.

A Marseille, le

**Pour la Présidente empêchée,  
La Déléguée aux Domaines départementaux,  
Aux Espaces Naturels, à la Chasse  
et à la Pêche**

**Corinne CHABAUD**

A ... , le

**Monsieur le Maire  
de ...**